



[www.creer-hopitaux.fr](http://www.creer-hopitaux.fr)





MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

# UNIVERSITE DES CADRES DE SANTE

## La déconcentration de gestion

Denis DEBROSSE  
Conseiller Général des Établissements de santé  
chef de projet du Dispositif d'accompagnement des réformes hospitalières

**« La révolution du financement. C'est un sujet incontournable la tarification à l'activité à 100% pour le court séjour, nous la faisons en 2008 »**

Source : N. SARKOZY - Allocution du 16 octobre 2007 au centre hospitalier universitaire de Bordeaux sur l'installation de la commission LARCHER

# Un Hôpital fictif

- 5% de déficit structurel (de 5 à 30 Md€)

## Pourquoi ?

- 1 → Le coût fixe de la technostucture
- 2 → L'inorganisation de la prise en charge
  - dans le temps : attente et DMS
  - dans l'espace : patient « inadéquat »
- 3 → Le coût fixe de la technostucture

# 100% T2A

SANCTION : « QUASI-FAILLITE »

Les prescripteurs de la dépense et des recettes

- LA DIRECTION ET LE CE - 100%
- LES RESPONSABLES DE PÔLES ET LES P.H - 100%
- L'ENCADREMENT - 50%

Le coût fixe de la technostructure

↳ résistance de territoire

↳ Ok pour le changement,  
car subit les dysfonctionnement quotidiens

## Principes de la déconcentration budgétaire :

Transférer au coordonnateur de pôles la gestion des dépenses et des recettes ;

Conditions nécessaires :

- 1) un contrat interne= un COM
- 2) délégation de signature= lien hiérarchique
- 3) un reporting mensuel= SI
- 4) la question du codage= DIM

## La définition claire de l'organigramme :

- ✓ Le coordonnateur de pôles a un lien hiérarchique avec le Directeur (sous contrôle du Conseil Exécutif)
- ✓ L'assistant de gestion est sous l'autorité fonctionnelle du responsable de pôles. Il assure la coordination avec l'administration pour la gestion des moyens.
- ✓ Le cadre soignant supérieur est sous l'autorité fonctionnelle du responsable de pôles.
- ✓ Le chef de service est responsable de l'activité médicale de la spécialité en terme qualitatif et quantitatif.



## La nécessaire charte de gestion :

- ✓ Les objectifs d'activité quantitatifs et qualitatifs en accord avec les chefs de service
- ✓ La permanence des soins
- ✓ Les moyens délégués : tout ce qui relève de la capacité de décision
- ✓ Les relations inter pôles

## L'évaluation :

- ✓ Les indicateurs de performance
- ✓ Les sanctions positives et négatives
- ✓ La recherche

## Le sens : pourquoi des pôles ?

- ✓ Améliorer la filière de prise en charge des patients
- ✓ Gérer au lieu d'administrer
- ✓ Responsabiliser dans un esprit managérial
- ✓ Sortir de la spirale déficitaire.



[www.creer-hopitaux.fr](http://www.creer-hopitaux.fr)

